



BOURSES DE FORMATION INITIALE

Appel régional à candidatures
Bureau Europe Centrale et Orientale

Bourses de mobilité francophones

Mobilité scientifique et universitaire
Programme « Soutien et renforcement de l'excellence universitaire »
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

2008-2009

RÈGLEMENT

Appel régional à candidatures ouvert du 6 février au **25 avril 2008 délai de rigueur**

1. OBJECTIFS

Les mobilités de formation initiale s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les étudiants francophones à l'extérieur de leur pays, dans ou en dehors de leur région, et leur permettent d'accomplir une partie de leur cursus universitaire :

- niveau Master 1 (maîtrise ou équivalent)
- niveau Master 2 (DEA, DESS ou diplôme équivalent).

ATTENTION : les bourses ne peuvent **en aucun cas** être attribuées pour des mobilités entre **deux** universités du **Nord**¹ (ex : entre la Pologne et le Canada, ou entre la Hongrie et la France...).

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le présent appel à candidatures s'adresse :

- aux étudiants régulièrement inscrits dans les universités membres de l'AUF en Europe centrale et orientale
- aux étudiants régulièrement inscrits l'une des **16 Filières francophones** soutenues par l'AUF en Europe centrale et orientale (cf. annexe 2 du présent règlement)
- aux étudiants régulièrement inscrits les **Départements universitaires de français** des universités membres de l'AUF en Europe centrale et orientale

Le(la) candidat(e) doit :

a) pour **toutes** les mobilités de formation initiale :

- être francophone,
- solliciter une mobilité dans le cadre d'un champ disciplinaire expressément prévu par l'AUF (cf. annexe 1 du présent document),
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 7 du présent document) : diplômes, attestations officielles...,
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis,
- déclarer sur l'honneur toute prise en charge financière autre que celle demandée à l'AUF.

b) pour les mobilités de **master 1** :

- avoir moins de 30 ans au plus tard à la date de clôture de l'appel à candidatures,
- choisir un établissement d'accueil obligatoirement situé dans un pays du Sud et y obtenir son admission.

c) pour les mobilités de **master 2** (DEA, DESS ou diplôme équivalent) :

- avoir moins de 40 ans au plus tard à la date de clôture de l'appel à candidatures,
- choisir un établissement d'accueil situé dans un pays du Sud² et y obtenir son admission. Les établissements situés au Nord¹ pourront toutefois être acceptés par défaut si des établissements du Sud² ne peuvent assurer la formation souhaitée. De plus, pour le Canada, seules les candidatures pour un DESS seront examinées.

L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est inscrit pendant l'année en cours.

L'établissement d'accueil est celui dans lequel l'étudiant souhaite effectuer sa mobilité.

a) Les **deux** établissements (d'accueil et d'origine) doivent :

- être situés dans deux pays différents,
- être membres de l'AUF.

b) L'établissement **d'accueil** doit :

- justifier de sa capacité à organiser la formation sollicitée.

c) L'établissement **d'origine** doit :

- être situé dans la région d'Europe centrale et orientale,
- transmettre au Bureau Europe Centrale et Orientale de l'AUF les dossiers de ses étudiants candidats,
- en proposer un classement en fonction de ses priorités (ce classement, qui ne s'impose pas à l'AUF, constitue néanmoins une indication),
- reconnaître la formation offerte par l'université d'accueil.

¹ Pays de l'Union européenne (sauf la Roumanie et la Bulgarie considérées pour l'appel à candidatures 2008/2009 comme pays du Sud), compris DOM-TOM et pays situés en Amérique du Nord

² Pays en dehors de l'Union européenne et pays hors Amérique du Nord. La Bulgarie et la Roumanie sont considérées, pour l'appel régional à candidatures 2008/2009, comme pays du Sud

3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidats font valider leur dossier par leur établissement d'origine qui, dans le cas de candidatures multiples, procède à leur classement, assorti d'un avis motivé. Les dossiers de candidatures sont transmis aux Bureau Europe Centrale et Orientale de l'AUF ou à ses implantations en ECO (cf. annexe 1 dans le document de présentation).

Le Bureau régional, après examen de leur recevabilité, les soumet à la sélection de la **Commission régionale d'experts**. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission régionale sont rendues de façon souveraine.

A tout moment de la procédure de sélection l'AUF se réserve le droit de vérifier le niveau de français des candidats.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par mise en ligne des listes d'admission sur le site Internet de l'AUF. Les admis sont avertis par courrier à l'initiative du Bureau régional.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité pédagogique du dossier (notes, motivation, avis du responsable direct ...)
- les objectifs recherchés par le candidat,
- le flux de mobilité : priorité aux mobilités sud-sud (entre 2 universités du Sud) ou nord-sud (d'une université du Nord vers une université du Sud), puis aux mobilités sud-nord (d'une université du Sud vers une université du Nord),
- l'opportunité du dossier de candidature pour le développement des universités et des pays du Sud,
- l'équilibre entre les sexes des candidats (priorité aux candidates à qualité scientifique égale des dossiers),
- la dimension francophone du projet.

5. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les bourses sont accordées pour une durée **d'un à deux semestre(s) académique(s)**, soit pour une durée maximale de 10 mois. Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée ni interrompue, (sous peine de remboursement de la bourse en cas de non-respect des clauses). La période de mobilité est arrêtée par l'Agence universitaire de la Francophonie qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du(de la) boursier(ère).

6. LES BOURSES ACCORDÉES COMPRENNENT

- un **titre de transport** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et mis à la disposition du(de la) boursier(ère), lui permettant d'effectuer le voyage de son pays d'origine au pays d'accueil, et retour. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge) ;
- une **indemnité mensuelle forfaitaire** établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, versée dans la limite de la durée de la bourse accordée et sous réserve de confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du(de la) boursier(ère). Toutes autres dépenses (frais de scolarité, droits d'inscription, logement, visa, vaccination...) sont à la charge du(de la) boursier(ère) ; le(la) candidat(e) s'informeront notamment sur le montant **des frais et droits d'inscription** dont il(elle) devra éventuellement s'acquitter auprès de l'établissement d'accueil.
- une **indemnité forfaitaire d'installation** versée en une fois au début de la mobilité. Elle aide le(la) boursier(ère) à faire face aux dépenses particulières liées à son installation ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement, obligatoire** dans le pays d'accueil. Elle est contractée par l'AUF dans sa totalité ou en complément de l'assurance obligatoire qui peut être exigée par l'université d'accueil. Le(la) boursier(ère) devra en outre justifier des vaccinations et visas requis pour se rendre et résider pendant toute la durée de sa bourse dans le pays d'accueil.

À l'expiration de la bourse, le(la) boursier(ère) est tenu(e) de produire le diplôme éventuellement obtenu et de remettre un rapport (compte-rendu d'études, appréciation du séjour et intérêt pour la Francophonie), dans un délai de deux mois (un exemplaire à l'AUF, un à l'établissement d'accueil et un à l'établissement d'origine).

Le(la) boursier(ère) s'engage à répondre au questionnaire d'évaluation qui lui sera transmis à la fin de chaque période de soutien financier ;

Le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire.

7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit obligatoirement être envoyé au Bureau Europe Centrale et Orientale de l'AUF ou à ses implantations, avant le 25 avril 2008, délai de rigueur. Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de **demande de bourse** de formation initiale dûment complété et signé;
- un curriculum vitae actualisé ;
- une copie du dossier de scolarité universitaire comprenant les relevés de notes pour les années d'études finies ;
- une copie du dernier diplôme obtenu et le relevé de notes correspondant à ce diplôme;
- l'attestation d'accord du responsable direct dans l'établissement d'origine, approuvant le programme d'études projeté dans l'établissement d'accueil ;
- l'attestation d'accord du responsable de la filière francophone (uniquement pour les candidats en provenance des filières francophones)
- l'attestation d'inscription pour l'année en cours ;
- l'attestation d'admission délivrée par l'établissement d'accueil (directeur du Master, service de scolarité ou service des relations internationales ou, au Canada, le registraire), ou, à défaut l'accusé de réception établi par l'établissement d'accueil du candidat (**N. B. : l'attestation d'admission définitive sera exigée avant la mise en route du boursier**).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement son rejet. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

AUCUNE PIÈCE COMPLÉMENTAIRE NE SERA ACCEPTÉE APRÈS L'ENVOI DU PRÉSENT DOSSIER

8. CALENDRIER

Début février : lancement et diffusion de l'appel à candidatures
25 avril 2008 : clôture de l'appel à candidatures
 Début juillet 2008 : publication des résultats de l'appel à candidatures
 Mise en œuvre de la bourse : du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009

ANNEXES AU REGLEMENT

ANNEXE N°1 : LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES		
CHAMPS DISCIPLINAIRES		CODES
SCIENCES DE LA VIE	Santé et recherche biomédicale : biologie, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	11
	Biologie animale et recherches vétérinaires : biologie, génétique, nutrition, élevage, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	12
	Biologie végétale et recherches agronomiques : biologie, génétique et amélioration des plantes, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	13
SCIENCES DE LA MATIERE	Sciences physiques et mathématiques	21
	Sciences chimiques	22
	Sciences de l'Univers : astronomie, astrophysique, océan, atmosphère, sciences de la terre	23
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR	Connaissance et gestion des ressources naturelles : eau, sol, biodiversité, en relation avec les activités humaines (environnement-développement)	31
	Agro-alimentaire et Génie des Procédés : transformation des produits animaux et végétaux	32
	Télé-détection et applications	33
	Électronique et Génie électrique	34
	Mécanique et Génie des Matériaux	35
	Énergie et Génie des Procédés	36
	Génie linguistique	37
	Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : informatique, automatique, traitement du signal, sciences de l'information	38
SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ	Langues et Humanités : sciences du langage, littérature, philosophie, sciences historiques, pédagogie	41
	Sciences économiques	42
	Sciences de gestion	43
	Sociologie : démographie...	44
	Anthropologie	45
	Sciences juridiques : droit public, droits fondamentaux	46
	Sciences juridiques : droit de l'environnement	47
	Science politique	48
	Géographie et aménagement : villes, urbanisme, transports,...	49
	Sciences juridiques : droit privé et des affaires	51
	Sciences du tourisme	52

ANNEXE N°2 : LISTE DES FILIERES FRANCOPHONES SOUTENUES PAR L'AUF EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE	
Pôle scientifique « Sciences de l'Ingénieur »	
Université technique de Sofia, Bulgarie	Filière francophone « Génie électrique et informatique »
Université de technologie chimique et métallurgie de Sofia, Bulgarie	Filière francophone « Chimie industrielle »
Université technique de Géorgie	Filière francophone « Informatique »
Université technique de Moldova	Filière francophone « Informatique »
Université technique de Moldova	Filière francophone « Technologies alimentaires »
Université de Craiova, Roumanie	Filière francophone « Génie électrique »
Université « Transilvania » Brasov	Filière francophone « Génie industriel »
Université technique de construction de Bucarest, Roumanie	Filière francophone « Génie civil »
Université « Politehnica » de Bucarest, Roumanie	Filière francophone « Sciences de l'ingénieur »
Pôle scientifique « Economie-gestion »	
Académie d'études économiques de Bucarest, Roumanie	Filière francophone « Gestion des affaires »
Académie d'études économiques de Chisinau, Moldova	Filière francophone « Relations économiques internationales »
Université libre internationale de Moldova	Filière francophone « Gestion des entreprises »
Pôle scientifique « Droit – sciences politiques »	
Nouvelle université bulgare, Sofia, Bulgarie	Filière francophone « Sciences politiques »
Université d'état de Moldova	Filière francophone « Droit »
Université de Bucarest, Roumanie	Filière francophone « Sciences politiques »
Pôle scientifique « Médecine »	
Université de médecine et pharmacie « Nicolae Testemitanu », Chisinau, Moldova	Filière francophone « Médecine »

ANNEXE N°3 : LISTE DES IMPLANTATIONS DU BUREAU EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE DE L'AUF ET DES PAYS SITUÉS DANS LEUR AIRE DE COMPÉTENCE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit **obligatoirement** être envoyé au bureau Europe Centrale et Orientale de l'AUF ou à ses implantations dans la région.

<p>Bureau Europe centrale et orientale 1, rue Schitu Magureanu Local de l'Université de Bucarest 050025 Bucarest ROUMANIE Téléphone : +40 21 312 12 76 Télécopie : +40 21 312 16 66 Courriel : info@ro.auf.org Toile : www.europe-centrale-orientale.auf.org</p>	<p>Albanie, Bélarus, Bulgarie, Géorgie, Hongrie, Lituanie, Macédoine, Moldova, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Turquie</p>
<p>Antenne de Moldova Université Technique de Moldova, Bât.2 78, Rue « 31 August 1989 » 2012 Chisinau, MOLDOVA Téléphone : +373 22 23 75 35 Télécopie : +373 22 23 23 45 Courriel : info@md.auf.org</p>	<p>Bureau Europe centrale et orientale Centre d'accès à l'information Université de Sofia « St. Kliment Ohridski » 15, Boulevard Tsar Osvoboditel 1504 Sofia, BULGARIE Téléphone : +359 2 946 1075 Télécopie : +359 2 946 1075</p>